

## Informations de base

**2018/2909(DEA)**

DEA - Procédure d'acte délégué

Critères à appliquer pour évaluer l'impact de la défaillance d'un établissement sur les marchés financiers, sur d'autres établissements et sur les conditions de financement

Complétant [2012/0150\(COD\)](#)

### Subject

2.50.04 Banques et crédit

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur